



**HAL**  
open science

## Les reinages en France (XVIe-XVIIIe siècle)

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les reinages en France (XVIe-XVIIIe siècle). Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'époque moderne. XXXVIIe journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, Frédéric Boutouille; Stéphane Gomis, Oct 2015, Valence-sur-Baïse, France. pp.189-202, 10.4000/books.pumi.10018 . hal-01877046

**HAL Id: hal-01877046**

**<https://uca.hal.science/hal-01877046v1>**

Submitted on 17 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'époque moderne

*Frédéric Boutouille et Stéphane Gomis (dir.)*

*Flaran*

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIDI





Cultures villageoises  
au Moyen Âge  
et à l'époque moderne

**Le Cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne**  
Cécile Treffort (dir.)

**Cultures temporaires et féodalité. Les rotations culturales et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne**  
Roland Viader et Christine Rendu (dir.)

**Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne**  
Jean-Michel Minovez, Catherine Verna, Liliane Hilaire-Pérez (dir.)

**Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne**  
Patrick Fournier et Sandrine Lavaud (dir.)

**L'hérétique au village. Les minorités religieuses dans l'Europe médiévale et moderne**  
Philippe Chareyre (dir.)

**La dîme dans l'Europe médiévale et moderne**  
Roland Viader (dir.)

**Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne**  
Ghislain Brunel et Serge Brunet (dir.)

**Prés et pâtures en Europe occidentale**  
François Brumont (dir.)

**Transhumance et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels**  
Pierre-Yves Laffont (dir.)

**Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne**  
François Menant et Jean-Pierre Jessenne (dir.)

**Les animaux malades en Europe occidentale (VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)**  
Mireille Mousnier (dir.)

**Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours**  
Andrée Corvol (dir.)

**L'outillage agricole médiéval et moderne et son histoire**  
Georges Comet (dir.)

**Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)**  
Christian Desplat (dir.)

**Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne**  
Maurice Berthe (dir.)

# Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'époque moderne

Actes des xxxvii<sup>es</sup> Journées internationales d'histoire  
de l'abbaye de Flaran, 9 et 10 octobre 2015

*Frédéric Boutouille et Stéphane Gomis (dir.)*

Ouvrage publié avec le soutien du centre d'histoire « Espaces et Cultures »,  
université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

**Illustration de couverture :** *La Guaiaignerie [ou agriculture] parmi les arts mécaniques et aux côtés des arts libéraux*, détail du frontispice de *Livre dou Tresor* de Brunetto Latini, Londres, British Library, ms. Add. 30024, f. IV (vers 1300).  
© By permission of the British Library

**Mise en pages :** G.N. Impressions

ISSN : 0290-2915

ISBN : 978-2-8107-0528-3

© Presses universitaires du Midi, 2017

Université Toulouse - Jean Jaurès

5, allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

pum@univ-tlse2.fr

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon (art. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites.





# LES REINAGES EN FRANCE (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

*Stéphane Gomis*

Depuis quelques décennies, les recherches sur la vie religieuse à l'Époque moderne ont renouvelé l'étude des cercles de sociabilité. Ainsi, le mouvement confraternel a largement bénéficié de cet engouement. Pourtant, certains aspects de la vie spirituelle des paroisses sont restés dans l'ombre. Le constat vaut particulièrement pour les reinages encore largement méconnus. Le terme lui-même peut paraître bien mystérieux. Il associe des éléments religieux, profanes et festifs. En effet, il désigne le fait de mettre aux enchères les titres honorifiques de « roi » et de « reine », notamment lors d'une fête patronale ou de confrérie. Le mot est donc polysémique. Pendant longtemps, cette ambiguïté a rattaché de telles pratiques au domaine du folklore. Pour autant, le constat n'a rien de péjoratif. En effet, les ethnologues, parmi les plus sérieux, se sont intéressés à ces manifestations<sup>1</sup>. Voilà pourquoi, il a semblé tout à fait essentiel de s'attacher tout d'abord à dresser un bilan historiographique de la question, ainsi qu'à un travail de définition d'un vocabulaire prêtant souvent

---

*Stéphane Gomis est professeur d'histoire moderne à l'Université Clermont Auvergne, CHEC.*

1. Les historiens modernistes ont rarement utilisé ces éléments rassemblés dans les collections des ethnographes du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir C. Grell (dir.), *Les historiographes en Europe, de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006.

à confusions. Puis, nous conduirons la réflexion autour de deux axes. Dans un premier temps, il s'agira de porter notre regard sur la question du culte des saints et de son appropriation par les fidèles ; puis, dans un second temps, nous envisagerons les enjeux sociaux qui se nouent au sein du village.

## BILAN HISTORIOGRAPHIQUE / ESSAI DE DÉFINITION

Le premier auteur à avoir proposé une synthèse sur les reines est Arnold Van Gennep (1873-1957), dont les considérations prennent place dans son œuvre maîtresse, *Le folklore français*, parue à partir des années 1940 jusqu'à son décès<sup>2</sup>. Ce travail est resté inachevé. L'objectif, poursuivi par l'ethnologue, est de « chercher à déchiffrer l'histoire non écrite du peuple et ses effets sur l'hérité et les milieux, et à déterminer les origines des institutions sociales modernes, des coutumes et des croyances modernes »<sup>3</sup>. Pour ce faire, Van Gennep s'est appuyé à la fois sur la bibliographie existante, issue majoritairement de la production des folkloristes du siècle précédent, et sur une enquête envoyée dans les communes de l'Hexagone, avec un retour d'environ 2 000 d'entre elles. Le résultat de ses investigations a été classé selon deux grandes thématiques. La première s'interroge sur les coutumes qui jalonnent l'existence humaine depuis « le berceau jusqu'à la tombe ». La seconde rassemble les cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières, depuis le temps du carnaval et du carême, jusqu'au cycle des Douze jours, de Noël aux Rois. Les reines sont évoqués, en une quinzaine de pages, dans le cadre du chapitre consacré aux fêtes patronales du folklore de l'Auvergne et du Velay, paru en 1942. Si l'auteur s'est intéressé à ces usages, c'est qu'ils sont encore bien vivants dans certaines paroisses ou du moins dans la mémoire de ses correspondants les plus âgés. De ce fait, les modalités de la constitution du corpus posent problème à l'historien dans la mesure où ces considérations, si elles constituent un état précieux des usages en vigueur, sont souvent présentées comme immuables. Leur caractère atemporel est donc indéniablement gênant. Il ne permet pas au chercheur de préciser les évolutions, les mutations et les permanences qui fondent toute recherche scientifique. Ainsi, Jules Vallès (1832-1885) dans son ouvrage *L'Enfant*, paru en 1879, décrit un rene, réduit à une fête villa-geoise dont les aspects religieux semblent bien minimes<sup>4</sup>.

---

2. A. Van Gennep, *Le folklore français*, Paris, rééd. 1998-1999. Sur son œuvre, voir également N. Belmont, *Arnold Van Gennep, créateur de l'ethnographie française*, Paris, 1974.

3. A. Van Gennep, *Le folklore français...*, t. 2, 4<sup>ème</sup> de couverture.

4. J. Vallès, *L'Enfant*, Paris, 1879, p. 50-67.

À la même époque, l'archiviste de la Creuse, Robert-Henri Bautier (1922-2010) publie en 1944 un article dont le titre est : « Les reinages de confréries des origines à nos jours ». Le même texte est édité sous la forme d'un opuscule l'année suivante, avec un intitulé légèrement modifié : *Une institution religieuse du centre de la France. Les reinages*<sup>5</sup>. Si le texte est identique, l'auteur a pris soin de joindre une carte de répartition de ces derniers. La démarche de ce chartiste médiéviste, par ailleurs membre de l'École française de Rome, se veut conforme aux critères de la recherche en histoire. Sans rejeter la dimension « folklorique » du phénomène qu'il se propose d'étudier (son article paraît sous la rubrique « folklore »), Robert-Henri Bautier explique qu'il s'est employé à dépouiller les sources les plus diverses possibles, afin de retrouver notamment les traces de mises aux enchères de ces titres honorifiques. Il lui importe d'en cerner leur organisation, leurs caractères et leurs évolutions. Son analyse est celle d'un historien. Il est suivi dans sa méthode, avec beaucoup moins de rigueur cependant, par Henri Germouty (inspecteur de l'enseignement primaire), auteur d'un petit article sur les « reinages dans le Massif central » paru également en 1944<sup>6</sup>. Cet engouement pour les reinages, survenu dans les années 1940, n'est peut-être pas étranger à un certain climat intellectuel lié à la Révolution nationale, promue par le régime de Vichy, qui prône un retour aux structures communautaires de la « France d'autrefois ».

Dans un contexte tout autre, la décennie 1970 voit le retour de ces thématiques. Nous entendons évoquer ici les travaux respectifs de Jean-Pierre Gutton et d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Le premier publie en 1975, un article intitulé : « Reinages, abbayes de jeunesse et confréries dans les villages de l'ancienne France ». En 1979, son livre sur *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France* évoque également les reinages dans des développements consacrés aux liens entre « clergé rural et culture villageoise ». Il mentionne aussi ces aspects dans son livre *Les villages du Lyonnais sous la monarchie*, ainsi que lors des rencontres de l'abbaye de Flaran en 1982, à propos des communautés villageoises<sup>7</sup>. Entre temps, en

---

5. R.-H. Bautier, « Les reinages de confréries des origines à nos jours », *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1944, t. 19, p. 215-266 ; *id.*, *Une institution religieuse du centre de la France. Les reinages*, Guéret, 1945.

6. H. Germouty, « Les reinages dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, 1944, t. 58, p. 130-142.

7. J.-P. Gutton, « Reinages, abbayes de jeunesse et confréries dans les villages de l'ancienne France », *Cahiers d'Histoire*, 1975, t. 20, p. 443-453 ; *id.*, *Villages du Lyonnais sous la monarchie (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, 1978 ; *id.*, « Les communautés villageoises de la France septentrionale aux temps modernes », *Les communautés villageoises en Europe occidentale, du Moyen Âge aux temps modernes*, Flaran 4, Auch, 1984, p. 165-184.

1979, Emmanuel Le Roy Ladurie a publié son *Carnaval de Romans*<sup>8</sup>. Si ces deux historiens sont amenés à se rencontrer sur des thèmes voisins, leur objet est tout à fait différent. Certes, l'un comme l'autre inscrivent leurs travaux dans le cadre de l'étude des « structures sociales » qui fédèrent mais qui peuvent aussi être sources de tensions. Il s'agit alors de l'une des voies privilégiées de la recherche historique. Mais leur terrain d'investigation, comme leur méthode divergent. Jean-Pierre Gutton s'attache aux communautés rurales dans le cadre de plusieurs provinces du centre et du sud. Emmanuel Le Roy Ladurie propose de mettre l'éclairage sur un événement survenu en 1580 dans une petite ville du Dauphiné, Romans. Il fait œuvre ici de micro-histoire<sup>9</sup>. Pour notre propos, il est important de noter que même si les péripéties liées au carnaval de Romans ne nous intéressent pas au premier chef, le contexte dans lequel elles s'inscrivent participe de celui des reines.

En s'appuyant sur les apports de cette historiographie ainsi que sur les sources consultées, dans le cadre d'une enquête toujours en cours, il est possible de dégager les principales caractéristiques de ces reines, appelés également « royaumes » ou encore « royautés ». Certains auteurs, dont Henri Germouty, ont cru pouvoir écrire que le terme de reine était apparu au XIX<sup>e</sup> siècle seulement. Or, il n'en est rien. Les procès-verbaux de mises aux enchères attestent qu'avant 1789 ces termes sont employés indifféremment. Ainsi, en 1627 à Queuille, dans le diocèse de Clermont, on évoque la « royauté » du Saint-Sacrement et quelques lignes plus loin, le « reynage » de Notre-Dame<sup>10</sup>. En revanche, l'analyse des documents de l'Époque contemporaine indique que les mots de royauté et de royaume semblent avoir disparu au profit de celui de reine. Il s'avère donc indispensable de conduire une étude rigoureuse de ces termes, afin d'établir s'ils sont parfaitement synonymes.

Trois éléments essentiels permettent de définir un reine :

1. Il y a tout d'abord la spécificité religieuse, qui en constitue le noyau central. Chaque reine a lieu lors de la célébration d'une fête du calendrier liturgique. Il s'agit principalement soit de la fête du saint patron, soit de la fête d'un saint, associée parfois à une confrérie. C'est la raison pour laquelle Robert-Henri Bautier parle de « reines de confrérie », tout en rappelant que le saint titulaire du vocable de l'église paroissiale peut également être célébré dans le cadre d'une confrérie dévotionnelle.

8. E. Le Roy Ladurie, *Le carnaval de Romans*, Paris, 1979, p. 333-336.

9. C. Ginzburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980 ; G. Levi, *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989.

10. A.D. Puy-de-Dôme, 3 E 292/2.

Lors de ces cérémonies religieuses, une messe est célébrée, suivie d'une procession.

2. On trouve ensuite l'élection d'un roi et d'une reine, mais également d'autres officiers. Ces offices « royaux » sont achetés par les plus offrants, à la suite de mises à prix effectuées dans l'église paroissiale, dans une chapelle ou bien sur le parvis de ces bâtiments, voire sur la place publique. Le dernier enchérisseur s'engage à verser la plus grande quantité possible d'argent, de blé, parfois de vin, mais surtout de cire, destinée à la confection de cierges, afin d'alimenter les besoins en luminaire.

3. Des réjouissances, comme le « tir du col de l'oie », suivies de danses et de banquets viennent clore la journée. Le tir du cou de l'oie consiste à décapiter cet animal attaché par les pattes sur une branche d'arbre ou un autre support. Il fait appel à la dextérité du joueur qui se présente parfois les yeux bandés ou bien juché sur un cheval. On rencontre ici la figure du roi festif qui côtoie celle du roi de dévotion.

Cet enchaînement est impératif. Il différencie le reinage d'autres types de sociabilités, telles que les abbayes de jeunesse, pour lesquelles cependant on se doit d'établir des rapprochements, notamment sur le plan conceptuel. On comprend donc que la difficulté réside précisément dans cette imbrication qui complique l'analyse de l'historien. Mais, en définitive, ce sont là des caractères tout à fait symptomatiques d'une culture d'Ancien Régime qui mêle aspects religieux et profanes dans une même dynamique. Pour autant, il sera nécessaire d'établir de quelles façons ce phénomène a survécu à la remise en ordre des choses du sacré, voulue par la Réforme catholique.

Pour Robert-Henri Bautier, l'institution est commune à tout le centre de la France. Elle s'est diffusée en Limousin, en Auvergne et en Velay, et serait essentiellement un élément propre aux communautés rurales des hauts plateaux occidentaux du Massif central. Nos sondages effectués dans les collections des Archives départementales de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme montrent le poids important des reinages en Basse-Auvergne. Ainsi, des 7 mentions signalées par Bautier, on passe à 55. Pour la Haute-Auvergne, on passe de 2 à 12 occurrences. Le Bourbonnais, exclu des comptages par Bautier, garde la trace de 25 reinages<sup>11</sup>. En outre, le poids des provinces extérieures au Massif central ne doit également pas être négligé : le diocèse de Lyon compte 69 mentions. Au total, en l'état

---

11. Henri Germouty, qui s'est appuyé sur le dépouillement de 763 procès-verbaux de visites pastorales, signale la mention de 263 reinages. Cependant, il n'en donne pas la liste. Par ailleurs, s'agit-il du nombre de paroisses concernées ou bien du nombre total de reinages rencontrés ? Sachant qu'une même paroisse peut en compter plusieurs chaque année.

de nos recherches, d'autres régions sont concernées : le Berry tout particulièrement, celles du sud de l'espace auvergnat (Gévaudan ou Rouergue), sans négliger les bordures occidentales et orientales du Massif central... Bien évidemment, il faudra cartographier ce phénomène finement, pour chaque diocèse et pour chaque paroisse, sur le temps long. La carte jointe à cette contribution n'est qu'une ébauche des réalisations à venir.

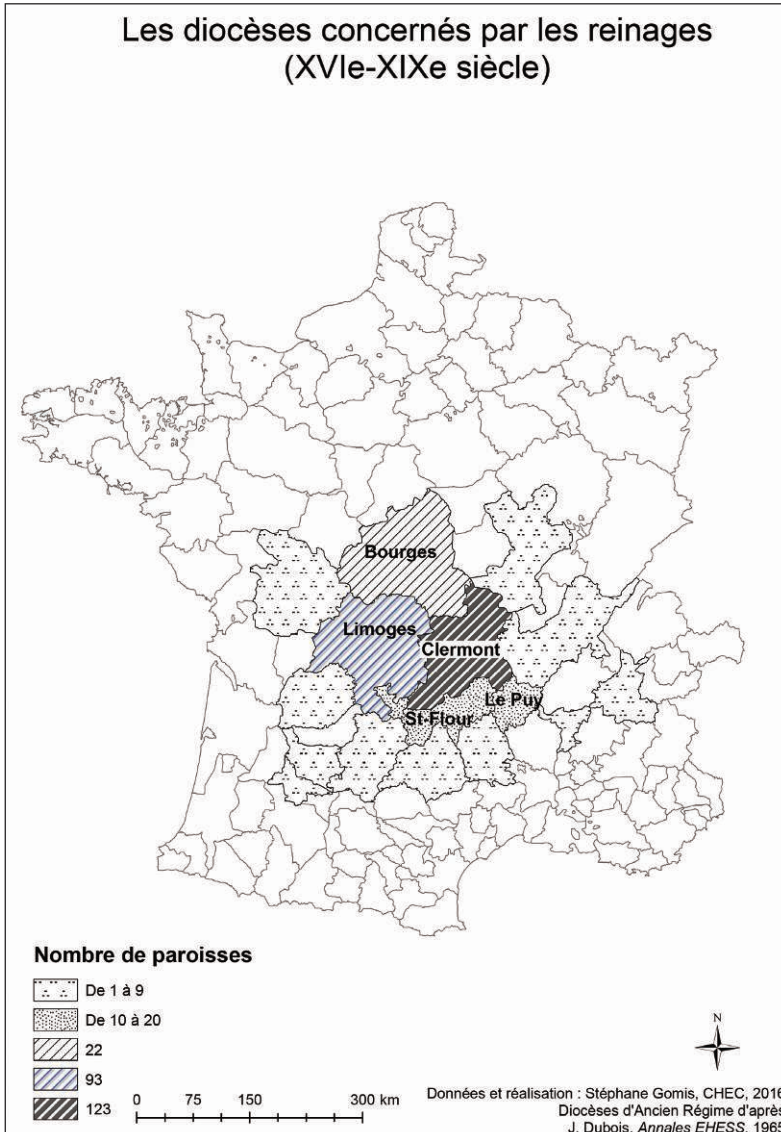


Fig. 1 : Carte des diocèses concernés par les reinages.

Il faut signaler également combien les sources à mobiliser sont fort dispersées. En revanche, leur nature est essentiellement constituée par les procès-verbaux des mises aux enchères. Très souvent, ils sont insérés dans les registres paroissiaux ou conservés dans les séries F ou J, lorsqu'il s'agit de registres spécifiques, entrés dans les collections publiques à la faveur d'achats ou de dons. Ils peuvent être également associés aux comptes des marguilleries. Les minutiers des notaires, appelés en ces circonstances afin de contractualiser les enchères, sont également des ressources à ne pas négliger. Enfin, autre source sérielle, les procès-verbaux des visites épiscopales qui peuvent signaler leur présence.

### CULTE DES SAINTS ET PIÉTÉ AU VILLAGE

La principale raison qui réunit les fidèles est la recherche d'une plus grande solennité accordée à la célébration d'un saint. Deux grandes catégories sont à distinguer : d'une part, il y a la fête du saint patron ; d'autre part, les saints particulièrement honorés dans la paroisse, notamment par une confrérie. Le saint patron, lui-même, peut faire l'objet d'un culte dans le cadre confraternel. Examinons le cas du Crest, près de Clermont-Ferrand, pour lequel nous disposons d'un document tout à fait révélateur des liens étroits entretenus entre les reînages et les confréries. Pour chaque année, comprise entre 1659 et 1666, nous avons la désignation des bailes et/ou baillesses chargés de gérer les revenus d'une confrérie, ainsi que les noms des rois et reines de l'année en cours, comme par exemple, en 1660, pour la confrérie de Notre-Dame, dont l'église porte la titulature. Il en va de même pour saint Roch ou saint Barthélémy. Il est important de noter que seule la fête majeure, bien souvent la fête patronale, cumule les trois éléments constitutifs d'un reînage. À l'égard de celle-ci, la mention suivante, concernant la paroisse auvergnate Saint-Jean-Baptiste de Queuille, est fort éclairante :

*La royaulté de Monsieur Saint Jehan a esté estroussée sur Annet Lamardié à douze livres de cire ouvrée, le service de l'église, l'entretienement des garçons, payer les violons et le boyre des bons compaignons, le tout fait en présence de Vénérable personne Messire Gabriel Foussard curé, et de Messire Michel Aynoulx et de Messire Annet Masson, le tout fait le 26<sup>ème</sup> juin 1628<sup>12</sup>.*

L'intérêt majeur est de suivre sur le long terme le nombre de reînages, leur titulature, leur apparition et leur disparition. Le cas d'Arfeuilles, dans la montagne bourbonnaise, est en l'occurrence riche d'enseignements. Cette paroisse a conservé le registre des enchères de ses reînages pour les années 1633 à 1665. En l'espèce, nous devrions plutôt dire des

12. A.D. Puy-de-Dôme, 2 E 292/2.



« estrousses », le fait d'« estrousser » désignant l'action d'« adjuger ». En 1636, huit reinages sont mentionnés, ceux de : sainte Anne, Notre-Dame d'août (patronne de la paroisse), saints Jean-Baptiste, Pardoux, Pierre de juin, Pierre aux Liens, Roch et la Décollation de Jean-Baptiste. Jusque dans les années 1650, ce nombre reste étal, en connaissant tout de même une légère inflation selon les années. C'est le cas en 1645, avec 13 royaumes pour revenir à 8 l'année suivante. En 1654, l'envolée est notable, avec 18 reinages. Ce chiffre atteint un niveau record avec 30 royautes adjudgées dans les années 1660-1662. À chaque fois, les titres de roi et de reine sont proposés aux plus offrants<sup>13</sup>. De tels chiffres confirmeraient l'idée que l'institution apparue au siècle précédent connaît alors, dans les décennies 1660 et 1670, une période d'apogée avant un recul mesuré au siècle suivant, qui s'accroît au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, il ne s'agit là que d'hypothèses qui demandent à être vérifiées à une plus large échelle.

Autre exemple, celui des reinages attachés à la chapelle Saint-Martial du village de La Pérouse, dans la paroisse de Courpière, en Basse-Auvergne. Quatre reinages rythment l'année. Il s'agit de ceux de l'Assomption, sainte Anne, saint Martial et la Décollation de saint Jean-Baptiste. Le plus régulièrement célébré est celui de saint Martial ; à cela rien d'étonnant puisqu'il s'agit du patron de la chapelle, si ce n'est en 1662 où le reinage ne semble pas avoir eu lieu. De même, celui du 15 août n'apparaît plus à partir de 1663. Ces évolutions méritent d'être éclairées. Comment expliquer ces changements très aléatoires d'une année sur l'autre ? Les enchères concernant saint Martial varient entre 2 et 10 livres. Dans le même temps, les dépenses consenties pour les autres dévotions ne dépassent pas 4 livres. Ces sommes sont employées à l'achat de cire et d'ornements. Les fidèles enchérissent également sous la forme de « cire à ouvrier ». Certains proposent des vêtements liturgiques : en 1675, la reine de sainte Anne s'engage à fournir « une aube de toile de coton, sans amict, ni ceinture »<sup>14</sup>.

La forte présence des dons en cire signale l'importance du luminaire qui est un élément essentiel de la pompe liturgique, au cœur des pratiques dévotionnelles et des fêtes confraternelles. Cette « liturgie de la lumière », évoquée par Catherine Vincent, est particulièrement importante le jour de la fête patronale, fête annuelle, ou lors de circonstances exceptionnelles qui conduisent les confréries à user de luminaires<sup>15</sup>. Le constat vaut particulièrement au moment des cortèges et des processions, outre

13. D. Pible-Razia, *Le cou de l'oie et les reinages à Arfeuilles en montagne Bourbonnaise*, Charroux, 1991.

14. A.D. Puy-de-Dôme, 1 G 406.

15. C. Vincent, *Fiat lux : lumière et luminaires dans la vie religieuse en Occident du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004.

l'illumination des autels, de la chapelle ou bien de l'église paroissiale. On a donc un usage courant du luminaire, lié aux activités cultuelles très gourmandes en la matière.

En outre, nous disposons d'éléments permettant de s'intéresser à l'évolution financière des reines. Dans la paroisse des Angles, en Limousin, l'état des comptes du reines du saint patron entre 1624 et 1788 montre que le maximum des mises est atteint en 1666, avec 49 livres et demi pour le « roi ». Après 1670, les enchères décroissent. Avant cette date, elles s'élèvent en moyenne autour de 20 livres, après 1750, ce chiffre tombe à 2 livres. À Chénéailles, pour le reines du Saint-Sacrement, on constate que la moyenne du total des enchères passe de 41 livres dans les années 1760 à 22 livres pour la décennie 1780<sup>16</sup>.

Il faudra voir ce qui se passe pendant la période révolutionnaire. À partir de l'été 1792, le fait de procéder à l'élection de rois et de reines peut interroger les autorités...<sup>17</sup>. Pour autant, la coupure est-elle aussi nette ? En effet, le siècle suivant connaît un renouveau qui reste cependant à mesurer précisément. Ainsi, certains reines sont encore créés dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. À Arfeuilles, on voit apparaître en 1876 dans les comptes de la fabrique, un reines à sainte Germaine. Il est lié à la consécration survenue en 1870 d'une nouvelle église dédiée à Germaine Cousin, bergère de Pibrac, dans le midi toulousain, morte en 1601, béatifiée en 1854 et canonisée en 1867. Ce reines est fortement lié aux travaux agricoles. Il se célèbre le 29 juin, période des fenaisons et des premières récoltes.

Il convient de noter l'engouement suscité par les enchérissements portés en faveur de tel ou tel saint. Il est donc envisageable d'établir une hiérarchisation des dévotions, notamment à travers les sommes engagées. On aurait ainsi une sorte d'instantané à différentes périodes de l'évolution du culte des saints. Cette étude pourrait permettre de juger effectivement de la pénétration des nouveaux cultes promus par la Réforme catholique, comme la Sainte Famille. On connaît la multiplication des confréries de ce type, qui entrent en concurrence parfois avec d'autres dévotions plus anciennes, telle que celle de saint Roch, même si les motivations des fidèles sont différentes. Le degré d'adhésion suscitée par les unes et les autres peut-il se mesurer à l'aune des reines ?

---

16. L. de Nussac, « Quelques reines en Limousin », *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1891, t. 13, p. 463-490.

17. Pour autant, dans la paroisse Saint-Priest de Volvic, le reines de sainte Anne est adjugé au moins jusqu'au 29 juillet 1793 (A.D. Puy-de-Dôme, F0 337).

## LE REINAGE : UN ENJEU SOCIAL ?

Les fonctions honorifiques choisies ne sont pas neutres. L'espace d'un jour, il y a assimilation de la société villageoise à la cour de France. Les sujets du roi se font « seigneurs ». Le mimétisme, qui transforme le laboureur en souverain d'un instant, relève du renversement de l'ordre politique, sans pour autant être tout à fait une remise en cause de l'ordre social<sup>18</sup>. La cérémonie reste par ailleurs très codifiée et reçoit une vraie consécration religieuse. En effet, le curé pose son étole sur la tête des nouveaux élus alors que l'assistance entonne les versets du *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles* (« Il a renversé les puissants de leur trône et il a élevé les petits »)<sup>19</sup>. Si l'Église accorde son consentement à une pratique qui contrevient à la société d'ordres, c'est pour mieux mettre en avant son caractère exceptionnel. Il s'agit de montrer combien la puissance de la dévotion peut l'emporter sur toute autre considération terrestre. Après tout, n'est-ce pas Dieu qui a institué des rois sur la terre ? Ne peut-il pas alors, en quelques occasions, élever certains à ce rang, afin de montrer par cet honneur, combien il importe de sacraliser ce moment extraordinaire ? À l'inverse, le clergé est d'autant moins enclin à tolérer des comportements excessifs. Le constat semble s'imposer au fur et à mesure que la Réforme catholique progresse tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Déjà, à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le Jésuite Michel Coyssard (1547-1623), natif de Besse en Auvergne, dénonce les excès qui peuvent accompagner les reinages de sa paroisse natale, spécifiquement ceux qui ont lieu afin d'honorer le sanctuaire montagnard de Notre-Dame de Vassivière :

*Il ne faut donc pas contaminer telles sainte célébrites par des dissolutions profanes et payennes, comme l'on fait en quelques endroits, abusans de la piété et dévotion de leurs prédécesseurs, laquelle ils convertissent bien souvent en superstition scandaleuse et désordre intolérable qui donne occasion aux ennemis de la foy de s'en rire et blasphémer les diverses cérémonies de l'Eglise, instituées pour notre profist spirituel<sup>20</sup>.*

Le message est clair. Les reinages ne sont pas à rejeter. Ils ont pleinement leur place dans l'œuvre de reconquête catholique à condition qu'ils répondent aux nouvelles aspirations de l'Église régénérée à Trente. Si on

18. T. Hiltmann, *Les « autres rois ». Étude sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société du bas Moyen Âge et au début de l'Époque moderne*, Munich, 2010.

19. « Quant à la festivité des fous, elle s'appela de son vrai nom la festivité du « *deposuit* » par allusion au verset du *Magnificat* « *deposuit potentes de sede* ». Elle avait pour but d'abaisser l'orgueil et d'exalter l'humilité. Les évêques, les prêtres n'étaient plus rien, étaient comme déposés, ce jour-là. C'était le peuple, les machicots et les clerics de matines, qui étaient les maîtres », J.-K. Huysmans, *L'oblat*, Paris, 1903, t. 1, p. 267.

20. M. Boyer-Vidal, « Besse-en-Chandesse », *Revue d'Auvergne*, 1913, t. 30, p. 340-341.

a introduit les titres de roi et de reine, c'est pour faire de cet événement une cérémonie vraiment royale où il est bon « à tels jours solennels de vacquer plus devostement au service de Dieu »<sup>21</sup>. Si le clergé se voit dans l'incapacité de supprimer de tels usages, il lui revient alors la responsabilité d'œuvrer pour leur « tridentinisation ». On voit apparaître ici le rôle du curé comme médiateur social à la recherche d'un compromis entre sa charge pastorale et sa figure paternelle chargée de maintenir la paix dans sa paroisse<sup>22</sup> ; une posture qui peut également lui échapper et lui imposer des choix au regard d'un rapport de force défavorable. Aussi, lorsqu'il y a rupture de l'ordre social, les autorités civiles ne peuvent que soutenir l'action des clercs. C'est ce qui se passe lorsque les Grands Jours d'Auvergne (1665-1666) condamnent les manifestations trop ostentatoires liées à ces fêtes « balladoires ». Les magistrats soutiennent ici l'action réformatrice des évêques<sup>23</sup>.

On peut s'étonner à juste titre que ces fonctions soient des charges vénales et non pas électives. La raison de ce principe est double, d'une part, la fabrique trouve une source de financement complémentaire ; d'autre part, les fidèles s'inscrivent dans une perspective de don et de contre-don. Le don personnel se manifeste sous la forme de cire ou d'argent en faveur du luminaire. Le contre-don est la charge honorifique, dont le récipiendaire se trouve porteur. Les prérogatives liées au titre et au rang sont au cœur des grands principes qui régissent une société par essence inégalitaire. La notion de rang fait référence à la préséance, autrement dit chacun à sa place selon un ordre particulier dans les assemblées et les processions. Or, c'est justement cette place prééminente qui est réservée au roi et à sa reine lors de la procession organisée en faveur du saint. Il en va de même pour chacun des autres officiers composant cette cour éphémère. Nous sommes au cœur des représentations sociales qui se nouent tout particulièrement à ce moment-là mais également tout au long de l'année qui suit, jusqu'à la nouvelle « estrousse ».

Ceux qui se font couronner roi et reine se transforment donc en mécènes, au service de la communauté toute entière. Ces pratiques entraînent aussi des honneurs, que l'on se doit de mériter à leur juste valeur. Cela d'autant plus que les fonctions royales ne sont pas les seules à susciter la convoitise des fidèles. La confrérie de saint Oradoux, à Saint-Oradoux-près-Crocq, dans le diocèse de Limoges, ne propose pas moins

---

21. *Ibid.*

22. A. Bonzon, « Les curés médiateurs sociaux : genèse et diffusion d'un modèle dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2011, t. 97, p. 35-56.

23. A. Flateau, *Les autorités civiles et religieuses face aux manifestations de la religion populaire dans le diocèse de Clermont aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Maîtrise, Clermont II, 1992.

de 49 dignités en 1671<sup>24</sup>. Toutefois, le record reste détenu par la confrérie de Saint-Pardoux-les-Cardes, toujours en Limousin, avec 71 titres. Ceux-ci se déclinent du plus sérieux (surintendant des finances) au plus atypique (lieutenant des esclaves), du plus prestigieux (roi) au plus modeste (le fendeur de bois du roy)<sup>25</sup>.

Par ailleurs, une étude fine des donateurs devrait permettre de poser la question des modalités de l'appartenance au village. Au-delà de la manifestation de sa piété, le récipiendaire ne tente-t-il pas de conforter une position dominante ou bien n'est-ce pas aussi un honneur recherché par de nouveaux arrivants en quête d'intégration dans le cercle communautaire ? Le reingage serait donc, selon les cas, un signe de notabilité ou bien une forme d'agrégation<sup>26</sup>. On aurait là le témoignage qu'à travers cette institution paroissiale, l'emprise des laïcs se manifeste pleinement, sans être forcément soumise à une autorité hiérarchique, qu'elle soit religieuse ou laïque. À cet égard, l'association de la pratique du pain béni à celui des reingages révèle combien ces derniers constituent véritablement un usage identitaire, en ce sens qu'ils doivent contribuer à renforcer le rattachement à une communauté. Au XVI<sup>e</sup> siècle, à Joze dans la Limagne, durant la messe avant l'offertoire, le roi de saint Pierre offre le pain béni. Au XVII<sup>e</sup> siècle, à Vasselin dans le diocèse de Grenoble, ce dernier bénéficie d'une royauté qui se compose d'un roi, d'une reine, d'un dauphin et de sa dauphine. De plus, chacun peut, à titre de dévotion, faire un don en nature ou en argent, pour augmenter le poids du pain. En 1680, le total atteint la somme de 58 livres et 5 sols<sup>27</sup>.

Les motivations profondes des acquéreurs restent donc à saisir. En effet, le reingage est tout à la fois « fait de heurts autant que de conni-

---

24. J. Richard, « Documents relatifs à des confréries religieuses à Saint-Oradoux-près-Crocq et à Saint-Merd-la-Breuille », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1916-1918, t. 20, p. 221-230.

25. A. Bosvieux, « Documents relatifs aux confréries de la province de la Marche », *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1857, t. 2, p. 414-432.

26. À Saint-Priest-de-Volvic, un fait concernant le lien entre participation au reingage et nomination des bayles semble particulièrement suggestif. De manière trop récurrente pour n'être qu'une simple coïncidence, les individus ayant obtenu la dignité de roi deviennent, l'année suivante, bayles de la confrérie. S'agirait-il d'un *cursus honorum* mis au point par la confrérie ou d'un rite de passage, acte préalable à l'accès aux responsabilités, au cours duquel le candidat fait montre d'une générosité inégalée et manifeste l'authenticité de sa dévotion ? (A. Renaudière, *La dévotion « aux enchères »*. *Étude des reingages dans le diocèse de Clermont (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Master 2, Clermont II, 2015, p. 128).

27. A. Denier, « Le reingage à la Tour-du-Pin et à Vasselin », *Évocations*, oct. 1947, p. 185-187.

vences : sens du bien commun et intérêts privés s’y mêlent »<sup>28</sup>. Abel Poitrineau évoque la vanité des titulaires, soulignant les dépenses somptuaires effectuées à cette occasion<sup>29</sup>. Il est vrai que le sacrifice financier consenti n’est pas sans conséquence sur le budget familial. Il semblerait disproportionné, si on s’arrêtait aux droits de préséance acquis en retour. Mais cela serait oublier trop rapidement que ce geste s’inscrit avant tout dans un système de don et de contre-don ; une dimension qui mérite d’être approfondie dans des perspectives liées à son sens spirituel. En effet, le fidèle par son engagement attend en échange la protection du saint auquel il rend hommage. Lorsque Jeanne Morgue, de Saint-Amant-Roche-Savine en Auvergne, « met » son fils roi de saint Barnabé, le geste de cette mère est avant tout religieux car pour elle, « tout est matière à l’expression d’une piété personnelle »<sup>30</sup>.

Ces manifestations ne sont donc pas neutres. Voilà pourquoi, elles peuvent révéler également des tensions internes à la société. Ainsi, les enjeux dévotionnels et sociaux et, plus largement, la place des uns et des autres au sein du paysage religieux peuvent opposer telle ou telle institution. Le cas de Mauriac, en Haute-Auvergne, est à cet égard tout à fait intéressant, car il met en concurrence deux reimages. Le premier est lié à la fête de saint Mary. Il s’agit de la fête des « Pagis », autrement dit la fête des paysans, célébrée le dernier dimanche du mois d’août. Le second est associé à la fête de Notre-Dame des Miracles, patronne de Mauriac. L’origine des conflits provient du fait que le culte de saint Mary est sous l’autorité des Bénédictins du lieu, alors que celui rendu à Notre-Dame des Miracles est attaché à la Fraternité des prêtres natifs. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les relations sont très tendues entre les différents clergés. La célébration des deux fêtes est l’occasion de cristalliser les positions des deux parties, tout en prenant à témoin la communauté paroissiale. En 1710, les moines reprochent aux prêtres de ne pas avoir participé à la « solennelle et vénérable procession en l’honneur de saint Mary », dont ils ne manquent pas par ailleurs de souligner les pouvoirs, particulièrement celui de conserver les bestiaux dans les montagnes. Cette absence aurait été très mal interprétée par les fidèles. Les religieux condamnent aussi les mêmes prêtres qui, à l’occasion de la fête de Notre-Dame des Miracles, font « venir des violons d’Aurillac, qui causent souvent de grandes confusions, parce qu’ils font jouer des airs profanes... ». On voit bien que ces plaintes, adressées à l’évêque de Clermont, entendent jeter le discrédit sur des pratiques où le profane viendrait souiller le sacré. Or, n’est-ce

28. A. Renaudière, *La dévotion « aux enchères »...*, p. 123.

29. A. Poitrineau, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1726-1789)*, Paris, 1965.

30. B. Dompnier, « Une dévote auvergnate au temps du Roi-Soleil », *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, 1997, p. 559-566.

pas toute la nature du combat mené, avec plus ou moins de succès, par les autorités religieuses afin de séparer toujours plus nettement ces deux sphères ? Il faut dire qu'en 1677, les prêtres filleuls avaient eux-mêmes conduit l'offensive en dénonçant les pratiques funestes des danses et autres jeux qui suivaient la procession des Bénédictins. Des pratiques bien ancrées, puisqu'un siècle plus tard, en 1762, l'évêque François-Marie Le Maistre de La Garlaye défend encore aux prêtres de Mauriac et autres curés du voisinage d'assister aux processions « où l'on a accoustumé de porter les reliques à la chapelle du Puy Saint Mary, lorsqu'à l'occasion desdites processions, il arrivera des profanations par des jeux, danses et autres pompes mondaines et indécentes »<sup>31</sup>. On mesure ainsi les difficultés à appliquer de telles directives dans le cadre d'un événement qui touche à l'identité communautaire.

\*  
\*   \*   \*

Cette forme de sociabilité, que sont les reinages, montre que les pratiques dévotionnelles ne peuvent être circonscrites au seul domaine du spirituel. En effet, en dépit de certaines offensives à la fois de la hiérarchie de l'Église et du clergé paroissial qui entendent supprimer la pratique des banquets ou encore rejeter les enchères en-dehors des lieux de culte, les reinages sont toujours bien vivants à la fin de l'Ancien Régime. Par leur longévité, ils permettent de s'intéresser aux limites de la Réforme catholique qui entend pourtant démêler l'écheveau complexe des activités sacrées et profanes. Aux yeux du clergé réformateur, les aspects les plus scandaleux semblent avoir disparu, sinon s'être estompés. Pourtant, si on adjuge plus au prône des églises, si l'argent rassemblé ne sert plus à financer quelques festins trop arrosés, la fête du saint patron voit toujours se succéder aux processions des pratiques festives. Doit-on en conclure, pour autant, que la sanctification du temps essuie ici un échec ? Tout au plus, peut-on considérer que sont rassemblés les indices d'une culture paroissiale qui bouscule les exigences cléricales. De fait, la pérennité des reinages témoigne du fort attachement des villageois pour une coutume qui fait écho à des usages sociaux.

---

31. Sur toute cette affaire, voir A.D. Cantal, 17 H 42 et M. Leymarie, « Le culte de saint Mary à Mauriac et la fête des Pagis », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1966, t. 40, p. 183-189.





## TABLE DES MATIÈRES

*Frédéric Boutouille, Stéphane Gomis*

Introduction : « Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'Époque moderne. État de la question » .....	7
--	---

### PARTIE 1

#### SCOLARISATION ET DIFFUSION DU SAVOIR

*Isabelle Bretthauer*

La culture de l'écrit dans la société rurale normande (XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècle).....	27
---	----

*Emmanuelle Chapron*

La culture scolaire au village : la place du livre.....	39
---	----

*Stéphanie Lachaud-Martin*

Installation et intégration des maîtres d'école dans les communautés rurales de la généralité de Bordeaux aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles. L'intérêt des édiles locaux pour la culture au village.....	59
--	----

### PARTIE 2

#### ÉCRITS, CULTURES ET MÉMOIRES

*Christophe Maneuvrier*

Emblématique villageoise et culture politique à travers les pratiques sigillaires de Normandie (XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle).....	77
--	----

*Dominique Bidot-Germa*

Chiralité culturelle et littéraire : des notions opérantes pour la compréhension des cultures populaires ? Le cas des bourgs et des villages de Béarn entre 1320 et 1520 .....	87
--	----

*Aude Mairey*

- Le *yeoman* dans la littérature anglaise de la fin du Moyen Âge :  
une catégorie ambiguë ..... 105

*Jesse Byock*

- L'Islande durant l'âge Viking :  
sagas et cultures d'un « grand village » ..... 119

### PARTIE 3

#### PRATIQUES SOCIALES ET SAVOIRS SPÉCIALISÉS

*Jean-Philippe Genet*

- Le villageois anglais du Moyen Âge : entre fêtes et affaires..... 137

*Thierry Issartel*

- Pour une anthropologie religieuse des sociétés rurales  
à l'Époque moderne : le cas de la « société des maisons »  
en Béarn (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) ..... 159

*Éva Guillourel*

- Chanter au village dans la France d'Ancien Régime ..... 177

*Stéphane Gomis*

- Les reinages en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) ..... 189

*José Maria Imízcoz*

- Une histoire différentielle. Les transformations culturelles  
dans le monde rural basque à l'Époque moderne ..... 203

### PARTIE 4

#### CULTURE POLITIQUE

*Hipólito Rafael Oliva Herer*

- Les paysans et l'État : l'évolution de la culture politique  
du monde rural dans la Castille de la fin du Moyen Âge..... 227

*Isabelle Guégan*

- Culture paysanne et domaine congéable dans les cahiers  
de doléances bas-bretons ..... 247

*Déborah Cohen*

- « Sentinelles vigilantes » au village : la dénonciation  
comme espace de reconfiguration des cultures villageoises  
(1789-1794)..... 265

## LES JOURNÉES INTERNATIONALES D'HISTOIRE DE FLARAN

Cette manifestation a été fondée en 1979 à l'initiative de Charles Higounet. Jusqu'en 2014, elle a été organisée avec le concours du Conseil général du Gers, du Conseil régional de Midi-Pyrénées et de la municipalité de Valence-sur-Baïse. Elle se trouve placée sous l'égide des universités de Bordeaux Montaigne, de Toulouse Jean-Jaurès et de Pau et des Pays de l'Adour.

Rassemblant chaque année au mois d'octobre des spécialistes de l'histoire du Moyen Âge et de l'Époque moderne, elle a donné lieu à autant de volumes d'actes, dont l'ensemble constitue une encyclopédie thématique vivante de l'histoire des anciennes sociétés rurales européennes.

\*

\* \*

Jusqu'en 1992, l'édition des actes a été assurée par le CDTL du Gers. Cette première série de publications est en dépôt au Centre culturel départemental de Flaran, F- 32310 Valence-sur-Baïse.

Sont à ce jour encore disponibles, à cette adresse, les volumes suivants :

- *Les Ordres militaires, la vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 6, 1984), 1986.
- *Les revenus de la terre : complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 7, 1985), 1987.
- *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale* (Flaran 8, 1986), 1988.
- *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 9, 1987), 1989.
- *La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie* (Flaran 10, 1988), 1990.
- *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale au Moyen Âge et à l'Époque moderne* (Flaran 11, 1989), 1991.
- *Plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale au Moyen Âge et à l'Époque moderne* (Flaran 12, 1990), 1992.

Depuis 1994, l'organisation des Journées est assurée par l'Association des Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran (loi 1901), dont le siège est au Centre culturel de l'abbaye de Flaran (F-32310 Valence-sur-Baïse).

\*  
\*   \*

La refonte de l'organisation des journées, en 1994, s'est accompagnée d'une relance des publications. Les Actes à publier à compter de la création de l'Association ont été pris en charge, dans le cadre d'une série « Flaran », par les Presses universitaires du Mirail (PUM), Université de Toulouse-Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex.

Ont déjà paru :

- *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 13, 1991), 1995.
- *Foires et marchés ruraux dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 14, 1992), 1996.
- *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 15, 1993), 1996.
- *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 16, 1994), 1997.
- *Crédit rural et endettement paysan dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 17, 1995), 1998.
- *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 18, 1996), 1999.
- *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 19, 1997), 2000.
- *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 20, 1998), 2001.
- *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 21, 1999), 2002.
- *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 22, 2000), 2002.
- *L'outillage agricole médiéval et moderne et son histoire* (Flaran 23, 2001), 2003.
- *Forêts d'Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours* (Flaran 24, 2002), 2004.
- *Les animaux malades en Europe occidentale (VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* (Flaran 25, 2003), 2005.
- *Transhumance et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels* (Flaran 26, 2004), 2006.
- *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 27, 2005) 2007.
- *Prés et pâtures en Europe occidentale* (Flaran 28, 2006), 2008.
- *Haro sur le seigneur. Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 29, 2007), 2009.
- *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 30, 2008), 2010.
- *L'hérétique au village. Les minorités religieuses dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 31, 2009), 2011.
- *Industries des campagnes dans l'Europe médiévale et moderne. Entreprises, territoires, marchés* (Flaran 33, 2011).
- *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 32, 2010), 2012.
- *Les Industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 33, 2011), 2013.

– *Cultures temporaires et féodalité. Les rotations culturales et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 34, 2012), 2014.

– *Le Cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne* (Flaran 35, 2013), 2015.